

Direction départementale des Territoires et de la Mer  
des Pyrénées-Orientales

Perpignan, le 01/04/2010

Service

Délégation à la Mer et au Littoral  
des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

Unité

Station Port la Nouvelle

Service situé :

139 rue Pierre CURIE – BP 60  
11210 port la nouvelle

**PROTOCOLE D'ACCORD**  
entre  
**le traiteur SALLAN Bernard "Le Goût d'Autrefois"**  
**7 Place Léon BLUM - 11210 Port le Nouvelle**  
et  
**le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer**  
**des Pyrénées Orientales**  
**2 rue Richepin – 66020 PERPIGNAN Cedex**

Aux termes de la présente convention, il a été convenu ce qui suit :

Le traiteur SALLAN Bernard accepte de recevoir quotidiennement et de fournir des repas (plats préparés à réchauffés) aux agents de la Délégation de la Mer et du Littoral de Port la Nouvelle.

Le coût du repas pris par l'agent sera minoré à la caisse, sur remise de l'intéressé du ticket repas qui lui sera délivré par la Direction Départementale du Territoire et de la Mer.

Ce ticket repas représente la valeur de l'allocation repas dont le montant forfaitaire est révisé périodiquement par l'Etat.

Toute modification de la valeur de ce ticket fera l'objet d'un avenant signé des deux parties.

A la date de la signature de la présente convention, la valeur de ce ticket est de 1,14euros.

Le traiteur SALLAN Bernard collectera et adressera mensuellement à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sous couvert de la Direction de la Mer et du Littoral- 1rue des Paquebots-66660 Port-Vendres, l'ensemble des tickets reçus en paiement accompagnés de la facturation correspondante.

La Direction du Territoire et de la Mer liquidera la dépense correspondante et en assurera le paiement.

La présente convention rédigée en trois exemplaire prend effet au jour de la signature par les parties. Elle pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre partie, sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

**Le traiteur SALLAN Bernard**



Charcuterie Traiteur  
"Le Goût d'Autrefois"  
**Bernard SALLAN**  
25, rue Victor Hugo  
11210 PORT-LA NOUVELLE  
04 68 40 32 01  
SIRET 401 239 280 00019

**Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer**

Le Délégué à la Mer et au Littoral  
des Pyrénées-Orientales et de l'Aude



**Olivier LALLEMAND**

**Siège et adresse postale** - horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00  
Tél. : 33 (0) 4 68 38 12 34 – Fax : 33 (0) 4 68 38 11 29  
2, rue Jean Richepin – BP 50909  
66020 Perpignan cedex